

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### École doctorale 537 Culture et Patrimoine

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 04/12/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Patrick Sentis, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Patrick SENTIS, Université de Montpellier

Experts :

M. Jean-Christophe BARBATO, Université de Nantes

M. Pierre CHIRON, Université Paris-Est Créteil Val De Marne - UPEC

Mme Karleen GROUPIERRE, Université Savoie Mont Blanc

M. Patrice MARCILLOUX, Université d'Angers - UA

M. Jean-Yves MONCHAMBERT, Université Paris-Sorbonne

Délégué scientifique du HCERES :

M. Vincent DRU

Évaluation réalisée en 2016-2017  
sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016  
et d'une visite de l'ED en janvier 2017

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Culture et Patrimoine* (ED n°537), sous la tutelle unique de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV), est de nature pluridisciplinaire. Dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS), elle ne couvre pas moins de dix sous-domaines scientifiques : Economie, Droit, Sciences de l'information et de la communication, Géographie, Aménagement et Urbanisme, Linguistique, Langues / Littératures anciennes et françaises, Littérature comparée, Littératures et Langues étrangères, civilisations / Cultures et langues régionales, Histoire et Archéologie. S'y adossent huit unités de recherche (UR) portant sur ces domaines scientifiques.

Cette ED compte 121 doctorants inscrits pour 15 thèses soutenues sur l'année 2015-2016. Son potentiel d'encadrement s'élève à 48 enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Au moment de l'évaluation, le Conseil de l'ED comptait vingt membres. Comme pour bon nombre d'ED dans cette période de transition, sa composition est conforme à l'ancien arrêté (août 2006) et doit être ajustée pour correspondre aux nouveaux textes (mai 2016). Ce Conseil se réunit seulement deux fois par an ; le Bureau se réunit plus régulièrement. Dans ce Conseil, le directeur représente également son UR ; il en est de même pour la directrice du collège des études doctorales (CED). Le directeur de l'ED semble avoir été nommé par l'établissement sans consultation du Conseil de l'école. Les réunions du Conseil font l'objet de comptes rendus dont la diffusion peut être améliorée. Apparemment, les problèmes d'information décelés par le comité HCERES proviendraient d'une transition informatique qui empêcherait la circulation correcte de l'information. Le comité recommande de recourir aux services de l'ADUM (Accès Doctorat Unique Mutualisé) afin de pallier ces problèmes de communication.

On note également une imbrication très forte entre le CED et l'ED *Culture et Patrimoine*. Il apparaît notamment que le budget de l'ED est discuté au sein du collège. Il n'existe pas réellement de budget attribué en propre à l'ED ce qui limite fortement son autonomie. Cette ED dispose d'un secrétariat commun avec l'autre école doctorale du site (ED *Agrosciences et Sciences*, n°536).

L'ED *Culture et Patrimoine* semble vigilante à ce que les choix des sujets de thèse se fassent par rapport à son axe identitaire. 35 à 40 % des thèses s'inscrivent dans le domaine Culture, Patrimoine et Sociétés numériques. Les sujets de thèses sont l'émanation des UR sur proposition des directeurs de thèse. L'ED organise une sélection et tient compte de l'historique dans l'affectation des contrats doctoraux. Les critères de cette sélection devraient être précisés et affichés afin que les candidats en soient informés. Il n'existe pas de critères de recrutement spécifiques pour l'inscription en thèse des autres doctorants. Il n'y a pas de seuil de financement exigé. L'ED affiche qu'un tiers de ses doctorants bénéficie d'un financement dédié à la recherche, qu'un autre tiers est salarié et qu'un dernier ne dispose d'aucun financement connu.

Le comité HCERES est unanime pour souligner la qualité de l'adossement scientifique des équipes et la richesse des thématiques qu'il propose. Cette diversité, pour autant qu'elle constitue un atout, présente néanmoins quelques limites inhérentes à toute école doctorale présentant une telle pluridisciplinarité. Comme nous le verrons, les attentes des

doctorants en termes d'offre de formation sont très disparates. Trois UR ne sont pas rattachées à l'UAPV. Les laboratoires bénéficient d'une grande autonomie qui se traduit cependant par une relation relativement distendue avec l'ED. Cela peut à terme révéler des contradictions avec l'empreinte identitaire fortement revendiquée par l'ED.

L'ED *Culture et Patrimoine* s'inscrit dans une politique de site cohérente orchestrée essentiellement par l'UAPV. L'établissement a défini deux axes identitaires structurants et fédérateurs auxquels correspondent les deux écoles doctorales du site. Par ailleurs, certains laboratoires de l'ED étant pluri-sites et pluri-tutelles, il existe une complémentarité et un lien assez fort avec les grands centres universitaires voisins.

Il existe une charte des thèses conventionnelle qui devra être mise en conformité avec le nouvel arrêté. L'ouverture internationale est assez forte. Sur la période concernée par l'évaluation, 33 cotutelles de thèse ont été signées. Des aides à la mobilité permettent de financer les déplacements des doctorants. Au total, 18 % des effectifs sont des doctorants étrangers. En revanche, le partenariat permettant de délivrer un doctorat commun avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM, Canada) a pris fin pour des raisons administratives et scientifiques.

En conclusion, la forte présence du collège doctoral prive l'ED de quelques-unes de ses prérogatives : budget, politique de formation, attribution de bourses de mobilité sont ainsi définis dans le cadre de ce collège (en concertation également avec l'autre ED).

- Encadrement et formation des doctorants

L'ED *Culture et Patrimoine* compte 48 HDR pour environ 120 doctorants, ce qui représente un ratio d'encadrement de 2,5 doctorants par HDR. Ce ratio est tout à fait raisonnable, avec un encadrement maximum constaté de sept doctorants, conformément à la limite fixée par la tutelle.

Il n'existe pas d'offre de formation spécifiquement construite par l'ED *Culture et Patrimoine*. Les formations sont dispensées par les UR sous forme de conférences ou bien organisées par le CED. Les doctorants doivent obtenir un équivalent de 60 ECTS (*european credit transfer system*), soit un total de 90 heures environ de formation. Celles-ci doivent se répartir entre formations disciplinaires (20 ECTS, environ 30 heures) et aide à l'insertion professionnelle et à la diffusion de la culture scientifique (40 ECTS, environ 60 heures). Ces formations font l'objet d'évaluation par les doctorants et la remise du questionnaire vaut acte de présence à la formation. Les doctorants auditionnés par le comité HCERES ne semblent pas avoir pris conscience de l'importance de ces formations. Une enquête sur leurs besoins de formations spécifiques et une réforme de la politique de formation de l'école permettraient d'augmenter leur adhésion à cette mission essentielle de l'ED.

Une réunion de rentrée est organisée pour les nouveaux doctorants. Des Doctoriales sont également organisées en commun par les deux ED du site, ainsi que des journées scientifiques et des journées doctorales en alternance par chaque ED. Les doctorants doivent participer à au moins l'un de ces événements au cours de leur cursus.

Le suivi des doctorants est assuré par des comités de suivi de thèse qui doivent se réunir au moins deux fois sur la durée de la thèse. Ces comités sont composés du directeur de thèse, du directeur de l'UR d'accueil et d'un membre extérieur. Ils émettent notamment des avis sur les inscriptions dérogatoires. Il conviendra de mettre en conformité ce dispositif avec celui des comités de suivi individuel préconisé par l'arrêté du 25 mai 2016 auxquels ne participe pas le directeur de thèse.

L'ED *Culture et Patrimoine* s'attache à limiter la durée des thèses mais la diversité de ses UR ne facilite pas la mise en place d'une politique commune dans ce domaine. La moyenne oscille autour de 60 mois avec des disparités importantes en fonction des laboratoires.

- Suivi et Insertion des docteurs

L'enquête à 30 mois après la soutenance effectuée par la MOI (Maison de l'Orientation et de l'Insertion) présente un taux de retour de seulement 40 %. Les enquêtes complémentaires, SIREDO, enquêtes ED auprès des unités de recherche à un an, ont permis de compléter les données et d'assurer de meilleurs taux de retour (75 %).

Au total, 1/3 des docteurs obtiennent un emploi dans l'enseignement supérieur, 16 % dans l'enseignement secondaire et plus de 25 % dans le privé (notamment pour les UR en Communication, Droit). Les taux d'insertion semblent donc tout à fait convenables, même si les dispositifs de suivi des docteurs devraient être améliorés et pérennisés par l'intermédiaire

d'un système tel qu'ADUM. Le comité HCERES note avec intérêt l'existence d'offres d'emploi formulées auprès des doctorants par les acteurs économiques locaux du tourisme patrimonial.

La contribution de l'ED à l'insertion est indirecte. L'accès aux formations à l'aide à l'insertion professionnelle constitue le point essentiel du dispositif. Le comité peut suggérer l'organisation d'une journée d'insertion professionnelle à destination des doctorants pour leur expliquer les possibilités qui s'ouvrent à eux et le déroulement d'une carrière académique.

L'ED *Culture et Patrimoine* souhaite renforcer la participation des doctorants aux Doctoriales et à l'opération *Ma thèse en 180 secondes*. Enfin, il n'existe pas de cérémonie solennelle pour la remise des diplômes de doctorat. Une telle cérémonie permettrait de valoriser le diplôme et de renforcer la présence de l'ED dans la délivrance du diplôme.

### Autoévaluation et projet :

L'autoévaluation est réalisée sérieusement et reconnaît honnêtement les limites de la politique de l'ED *Culture et Patrimoine*. Les propositions émises devraient permettre de surmonter la plupart des points faibles observés.

Le projet s'articule autour de cinq points : évolution de l'offre de formation ; mise en place de conventions de recherche ; sensibilisation au monde de l'entreprise ; mise en place d'un doctorat de création artistique (malheureusement au point mort) et poursuite de l'internationalisation.

### Appréciation globale :

Fortement pluridisciplinaire avec de surcroît une orientation thématique assumée, l'école doctorale *Culture et patrimoine* remplit globalement bien ses missions, de façon efficace depuis la mise en place de ses modalités de fonctionnement il y a six ans. Le comité HCERES a noté cependant un fort enchâssement dans le collège des études doctorales, ce qui a pour effet de diluer certaines prérogatives de l'ED (autonomie budgétaire, définition d'une politique de formation, définition d'une politique d'attribution des aides à la mobilité, etc.) pouvant nuire à l'autonomie de l'école et à sa légitimité auprès de ses doctorants. Pour autant, cette proximité avec le collège offre aussi de belles synergies qui sont à entretenir.

### Points forts :

- Pluridisciplinarité et cohérence thématique.
- Entente et synergie avec le CED (tant que l'ED conserve son autonomie) et l'autre ED.
- Insertion professionnelle dans le bassin socio-économique régional.

### Points faibles :

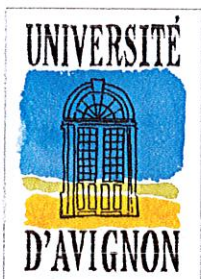
- Insuffisance de l'offre de formation et de l'affirmation de l'identité de l'ED auprès des doctorants.
- Suivi perfectible de l'insertion professionnelle.
- Politique de communication (site Web) perfectible.
- Transparence insuffisante dans les critères de sélection des contrats d'établissements et de l'allocation des aides à la mobilité des doctorants en cotutelles.

## Recommandations pour l'établissement

L'école doctorale *Culture et patrimoine* réalise des missions avec des moyens qui restent contraints. Le comité HCERES a conscience de l'effort important que la recherche nécessite pour les établissements. Il suggère néanmoins de renforcer dans ce cas, au-delà des financements de thèse, les moyens matériels et financiers qui permettraient à cette ED de gagner en autonomie dans l'élaboration de son offre de formation. Par ailleurs, le comité suggère également d'impliquer davantage les doctorants dans la définition de cette offre ainsi que dans l'organisation de journées scientifiques et dans le développement de leur association des doctorants.

# Observations de l'établissement





MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Présidence  
Direction Générale des Services

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de  
Vaucluse

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur – HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

À l'attention de Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du département d'évaluation des formations

Avignon, 9 mai 2017

**V/Réf. : DEF-PED180014188 Ecole doctorale « Culture et Patrimoine »**

**N/Réf. : Php/JD – 2017- 126**

**Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'école doctorale  
« Culture et Patrimoine », établi par l'HCERES.**

L'Ecole Doctorale 537 remercie vivement le Comité HCERES pour l'analyse attentive de son dossier d'auto-évaluation et les points d'attention qu'il a mis en évidence pour que l'ED poursuive sa mission de formation de docteurs au meilleur niveau. En reprenant la trame de la synthèse de l'évaluation, l'ED souhaite apporter des éléments d'observation sur les différents critères d'appréciation.

***Fonctionnement et adossement scientifique de l'Ecole***

Pour la communication interne et externe de l'ED, des améliorations seront apportées rapidement. D'une part, le nouveau site web de l'UAPV est désormais en ligne et les savoir-faire sont en train d'être acquis au sein des personnels de l'ED pour des mises en ligne directes : derniers comptes rendus de réunion de conseils d'ED, actualités sur les formations et les journées doctorales, modifications apportées par le décret du 25 mai 2016 (Charte des thèses, comité de suivi individuel, modalités de soutenance, encadrement...). D'autre part, le système d'information intégré que l'université d'Avignon a mis en place en interne en 2013 fait l'objet d'une refonte qui permettra aux différents services de l'établissement, y compris celui des Ecoles Doctorales, d'être mieux renseignés et intégrés aux autres. Les défauts d'intégration des

UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Présidence  
Direction Générale des Services  
Campus Hannah-Arendt  
Site Centre-Ville

74 rue Louis Pasteur – Case 1  
84029 AVIGNON CEDEX 1  
Tél. + 33 (0)4 90 16 25 25  
Fax. + 33 (0)4 90 16 25 20  
<http://www.univ-avignon.fr>

données et informations du Service de Etudes doctorales dans d'autres (Scolarité / Maison de l'Orientation et de l'Insertion (suivi de l'insertion) / Maison de l'International / Mission Communication (site web) ...) dans le système d'information précédent devraient donc se résorber dans les mois à venir.

L'évaluation relève une limitation de l'autonomie de l'ED du fait d'une forte imbrication entre le Collège des Etudes Doctorales (CED) et l'ED, laquelle se traduirait notamment par l'absence d'attribution d'un budget propre à l'ED. Il y a lieu de compléter cette information en soulignant :

- qu'il existe de fait une bonne proximité, pas seulement entre les deux structures mentionnées, mais plutôt entre les deux EDs et le CED. Cette proximité permet une bonne cohérence du pilotage des études doctorales à l'échelle de l'établissement et favorise l'harmonisation des formations et la mutualisation des dispositifs d'aide des EDs avec la coordination du CED. Le rapport signalant par ailleurs l'effet bénéfique des synergies entre ED537 et CED (cf. *Appréciation globale*), il faut ajouter que cet effet existe entre les trois structures.

- que l'établissement a fait le choix d'un budget commun aux CED-EDs lors de la création des EDs en 2010 et qui peut se justifier ainsi : les deux Ecoles Doctorales de site sont de taille modeste, d'importance similaire et les missions de formation doctorale sont partagées entre les trois structures, les formations pour l'insertion professionnelle et la diffusion de la culture scientifique étant communes aux doctorants des deux EDs et organisées par le CED. De nombreux dispositifs de financement sont communs (mobilités, aides pour le financement des comités de suivi, pour les jurys de thèse internationaux, pour l'impression des exemplaires de thèse, l'organisation de journées doctorales, etc.) : une gestion commune de plusieurs de ces dispositifs par le Bureau des Etudes Doctorales permet une certaine souplesse dans les ajustements de lignes budgétaires, pour autant que l'enveloppe budgétaire couvre l'ensemble des besoins, ce qui a toujours été le cas jusqu'à présent.

- que, de leur côté, l'attribution des contrats doctoraux MENESR aux EDs ou encore le classement des contrats financés par la Région PACA sont gérés par les Conseils centraux (CR, CA) en tenant compte de spécificités de fonctionnement propres aux SHS et aux sciences dites « dures ». La même logique de gestion commune est appliquée au budget des études doctorales, la diversité thématique des deux EDs et propre à chaque ED ne représentant aucunement un obstacle majeur à une telle logique.

Pour l'attribution des contrats doctoraux, les critères de sélection des UR reposent sur une stratégie tournante d'attribution des contrats à partir de laquelle les UR font remonter ensuite une sélection de sujets et de candidats et pour lesquels l'ED organise les auditions (cf. réponses aux *Erreurs factuelles* pour l'attribution des contrats).

### ***Encadrement et formation de doctorants***

Pour les formations et en tenant compte de la diversité des disciplines propres à l'ED, des propositions de formations disciplinaires communes ont été tentées mais abandonnées devant le peu de succès rencontré.

L'alternative a été de demander aux laboratoires et à leurs chercheurs d'offrir à leurs doctorants davantage de séminaires, y compris propres aux doctorants, soit *in situ*, soit dans le cadre de leur structure multisite (6 UR dans ce cas), proposition qui a été suivie par une majorité d'UR.

Cependant, cette offre éclatée ne favorisant pas la cohésion de l'ED et ne suscitant pas suffisamment l'identification des doctorants à leur ED, nous allons mener une réflexion pour repenser la politique de formation de l'ED et les enjeux de formations disciplinaires et transdisciplinaires en y associant les doctorants afin de déterminer avec eux des dispositifs de formations souhaitables et utiles à leur progression.

### ***Suivi et insertion des docteurs***

Les dispositifs de suivi et d'insertion vont pouvoir être améliorés au sein du système d'information en cours de réorganisation dans l'établissement. Nous allons réfléchir à un système organisationnel s'appuyant sur les réseaux sociaux internet et mutualisé avec l'autre ED pour améliorer la politique de suivi des docteurs, mais aussi associer à la Maison de l'Orientation et de l'Insertion, le vice-président en charge de l'insertion professionnelle, le vice-président en charge du développement économique et de la valorisation et le Directeur de la Fondation de l'Université pour élargir la réflexion sur les dispositifs d'insertion professionnelle. En dehors de ce cadre, sera aussi organisée une journée spécifique d'information sur le déroulement des carrières académiques et scientifiques, comme cela a été suggéré par le Comité.

### ***Quelques précisions sur la procédure d'attribution des contrats doctoraux***

La procédure d'attribution des contrats doctoraux et de sélection des candidats semble avoir été perçue de manière partielle et a conduit le Comité à se poser la question des critères de sélection des sujets de thèse pour l'attribution des contrats. De fait, les contrats sont d'abord attribués à des UR en tenant compte de l'historique d'attribution des années précédentes, nuancé par l'importance des UR (nombres d'HDR, de doctorants). L'un d'entre eux est par ailleurs attribué chaque année à la FR Agorantic. Ensuite les directeurs de laboratoire font remonter à l'ED les sujets (maximum 4) qu'ils ont recueillis et sélectionnés au sein de leur unité et que l'ED publie sur son site, sur des listes de diffusion et dans des réseaux de recherche indiqués par les laboratoires concernés. Les laboratoires reçoivent ensuite les dossiers de candidatures et font entre 2 et 4 propositions à l'ED qui se charge de l'organisation des auditions.

Philippe ELLERKAMP

